
Adresse de la société populaire de Bar-sur-Aube, qui félicite la Convention sur son décret en faveur des noirs et annonce une fête civique, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bar-sur-Aube, qui félicite la Convention sur son décret en faveur des noirs et annonce une fête civique, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 449;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20638_t1_0449_0000_3

Fichier pdf généré le 23/01/2023

FORT (*maire*), DECOUR (*off. mun.*), DAVION (*off. mun.*), DUMESNIL (*agent nat.*), J. CHEVALIER (*off. mun.*), SERIONT (*off. mun.*), S. HENRY (*greffier*).

d'y rester jusqu'à l'extinction des tyrans conjurés contre notre immortelle constitution.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Bouchain, 10 vent II*] (2)

8

La société populaire de Bar-sur-Aube félicite la Convention sur le décret qu'elle a rendu en faveur des noirs, et annonce qu'en reconnaissance elle va célébrer, dans le temple de la Raison, une fête civique et fraternelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Bar-sur-Aube, 9 vent. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Vous venez de donner à l'univers entier la preuve la plus éclatante de votre humanité et de votre justice, en donnant la liberté aux nègres que la tyrannie et le sot préjugé tenoient depuis tant de tems asservis.

La journée mémorable qui a vu finir ainsi l'esclavage, peut être appelée dans les phases de l'histoire celle de l'humanité ; et si jamais le despotisme tentait a enlever à ces hommes les droits que vous venez de leur consacrer, nous sommes persuadés que le génie protecteur de la liberté sera leur deffenseur comme il a été le nôtre.

Recevez donc, Citoyens représentans, notre félicitation et notre adhésion formelle sur ce nouveau bienfait en mémoire duquel nous allons célébrer au temple de la Raison, une fête civique de fraternité. S. et F. ».

FORGEOT (*présid.*), NOEL (*secrét.*).

9

Les républicains composant le 1^{er} bataillon de la Somme annoncent qu'ils viennent de recevoir de leurs concitoyens les dons patriotiques suivans :

De la commune d'Abbeville, 296 bonnes chemises, 216 bonnes paires de bas, 80 paires de souliers, 80 chapeaux et 20 paires de guêtres.

De la société populaire, 300 paires de souliers, 55 paires de bas, 5 paires de guêtres blanches et 2 noires, 35 bonnes chemises et 11 pour faire de la charpie, 3 habits, 3 vestes, 2 culottes, un chapeau, 5 gibernes, un sabre et son ceinturon, 4 aunes de serge bleue et 13 cols.

Ces dons, disent-ils, nous sont d'autant plus précieux que nous y avons reconnu la marque de plusieurs de nos concitoyens, qui n'ont pu faire ces dons qu'en se privant du nécessaire.

« Nous n'attendons que le signal du combat pour témoigner à nos généreux concitoyens notre reconnaissance. Nous ne vous invitons pas à rester à votre poste, car nous croyons que c'est à vous, ainsi qu'à nous, un devoir

10

La société jacobite, populaire et montagnarde de la commune de Château-sur-Aisne, district de Rethel, adhère à tous les desirs de la Convention, et jure de maintenir de tout son pouvoir la République une et indivisible, ou de mourir en la défendant.

Elle annonce que le culte des vertus républicaines a remplacé, dans cette commune, celui de l'erreur, et que toutes les dépouilles de la ci-devant église ont été envoyées à la monnaie et à la fonderie ; qu'indépendamment des dons patriotiques qu'elle a déjà faits, elle vient encore d'envoyer au district, pour ses frères d'armes, 60 chemises, 5 paires de souliers, une paire de draps, 2 cols de bazin, un paquet de charpie et des vieux linges pour en faire, un sac de toile, une paire de demi-guêtres de cuir, 3 gibernes, 2 casques, 2 sabres, 12 livres de balles et 5 paires de boucles d'argent. Elle vote des remerciements à la Convention pour avoir rendu la liberté à Vassant (3).

[*Château-sur-Aisne, 1^{er} vent. II*] (4).

« Législateurs, invincibles Montagnards,

Cette Société, ferme à son poste, adhère à tous vos sages décrets ; elle a juré de maintenir de tout son pouvoir la République une et indivisible ou de mourir en la défendant ; elle la veut impérissable.

L'amour de la patrie est pour elle un sûr garant, le républicanisme est le seul guide qui la conduit, pour terrasser les scélérats de contre-révolutionnaires. Partout, les crapauds du Marais fangeux cherchent à gagner le sommet de la Montagne ; les sans-culottes sont toujours entravés dans leur marche révolutionnaire par ces vils intrigants ; ils ont déjà été bien des fois prêts d'être montés au dernier degré, mais

(1) P.V., XXXIV, 176-77. J. Sablier, n° 1222.

(2) C 297, pl. 1018, p. 28.

(3) P.V., XXXIV, 177. Voir ci-dessus, 5 germ., n° 63.

(4) D IV bis 92 A (Ardennes).

(1) P.V., XXXIV, 176. B^{is}, 9 germ. (2^e suppl^t) ; J. Sablier, n° 1222.

(2) C 299, pl. 1049, p. 1.